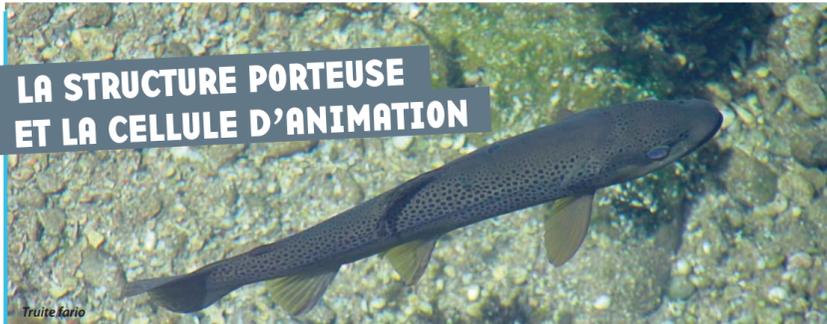


LA STRUCTURE PORTEUSE ET LA CELLULE D'ANIMATION



POUR FAIRE VIVRE LE SAGE ET LE CONTRAT DE RIVIÈRE

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, elle a désigné comme structure porteuse le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses pour assurer le pilotage et l'animation du SAGE et du contrat de rivière.

La cellule d'animation du SAGE et du contrat de rivière est constituée par des chargés de mission dont le rôle est de faire le lien entre les différents acteurs du territoire, de monter les projets (recherche de maîtres d'ouvrage, montage des dossiers de financement, accompagnement technique, etc.) et

d'impulser une dynamique dans le cadre des démarches « SAGE » et « contrat de rivière » pour faciliter l'application des mesures et la mise en œuvre des actions.

Le coût relatif à l'animation du SAGE et du contrat de rivière est subventionné à 80% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et le Département de la Lozère. L'autofinancement restant est solidairement réparti entre les 69 communes du bassin.

La structure porteuse n'est pas maître d'ouvrage de toutes les actions et mesures du SAGE et du contrat de rivière.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE



Des réserves d'eau souterraines remarquables mais vulnérables à préserver en termes de qualité et de quantité pour assurer les besoins futurs en eau potable

Un équilibre morphodynamique témoignant du bon fonctionnement des cours d'eau à préserver et/ou optimiser

Des écosystèmes aquatiques et humides exceptionnels d'un point de vue écologique, fonctionnel et paysager à protéger et/ou à restaurer

Des cours d'eau de première catégorie ayant des potentialités piscicoles considérables à maintenir et/ou à améliorer

Des zones urbanisées et des campings situés en zone inondable où il faut assurer la sécurité des personnes et des biens

Des réseaux d'adduction d'eau potable à améliorer et des usagers qu'il faut sensibiliser pour réaliser des économies

Des sites de baignade en rivière très fréquentés où il faut assurer la sécurité sanitaire des pratiquants

Divers sports et loisirs liés à l'eau qui coexistent et pour lesquels il faut assurer la sécurité des pratiquants et limiter leur impact sur les milieux aquatiques et humides

Des acteurs locaux volontaires dont il faut assurer la concertation et la coordination pour une gestion durable et cohérente de la ressource en eau



Exemples de mesures préconisées par le SAGE

- > Traiter le phosphore au niveau des stations d'épuration supérieures à 2 000 équivalents-habitants
- > Développer une logique de bassin versant dans la gestion et la restauration des cours d'eau
- > Arrêter l'alevinage dans les secteurs dits conformes
- > Rendre opérationnels les services publics d'assainissement non-collectif (Spanc)
- > Mettre en place un contrat de rivière sur le bassin du Tarn-amont
- > Etc.

Le contrat de rivière en actions...

- > Sensibilisation en milieu scolaire
- > Construction ou réhabilitation de systèmes d'assainissement
- > Stockage et traitement des effluents des exploitations agricoles
- > Communication (site internet, lettres d'information...)
- > Travaux de restauration des milieux aquatiques
- > Suivi des populations d'écrevisses
- > Réalisation d'une étude sur la ressource en eau souterraine...
- > Etc.



CONTACTS

CELLULE D'ANIMATION DU SAGE ET DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT

Anne Gély,
animatrice du SAGE du Tarn-amont
sage-tarn-amont@orange.fr

Stéphanie Braud,
animatrice du contrat de rivière du Tarn-amont
contrat-tarn-amont@orange.fr

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES GORGES DU TARN, DE LA JONTE ET DES CAUSSES
Route de Mende - Mairie
48210 Sainte-Énimie
Tél. 04 66 48 47 95
smgs.tarnjontecausses@orange.fr

Notre site bientôt en ligne,
www.tarn-amont.fr

POUR TOUTE QUESTION SUR LA GESTION DES BERGES ET LES TRAVAUX EN RIVIÈRE, LES TECHNICIENS DE RIVIÈRE PEUVENT VOUS RENSEIGNER

LE TARN ENTRE LES COMMUNES DE QUÉZAC ET SAINT-ROME-DE-DOLAN, ET LA JONTE
David Meyrueis
Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
Route de Mende
Mairie - 48210 Sainte-Énimie
david.meyrueis@orange.fr
Tél. 04 66 48 47 95
Port. 06 82 21 09 74

LE TARN ENTRE LES COMMUNES DE MOSTUÉJOULS ET SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON
Florian Fergeault
Communauté de communes Millau-Grands Causses
1 place du Beffroi
CS 80432 - 12104 Millau cedex
f.fergeault@cc-millaugrandscausses.fr
Tél. 05 65 61 40 20
Port. 06 21 48 32 68

LA DOURBIE ET LE CERNON
Céline Delagnes
OPÉRATEURS :
Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzlon

ASSISTANT TECHNIQUE :
Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 - 12101 Millau cedex
celine.delagnes@parc-grands-causses.fr
Tél. 05 65 61 35 50 (st.)
Tél. 05 65 61 43 65 (ld)



Pour toutes remarques, suggestions, interrogations, réactions, etc. : n'hésitez pas à nous contacter !

Dans l'optique de passer à une version numérique de la lettre « Au fil du Tarn... », merci de nous envoyer votre adresse mail pour continuer à recevoir nos informations



Tarn-amont

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière

LE BASSIN DU TARN-AMONT DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES

ÉDITO

La démarche de gestion concertée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont mobilise de nombreux partenaires depuis les années 1990. Le contexte actuel nous rappelle d'ailleurs à quel point le sujet est préoccupant (énergie, climat, ressource...).

Le bassin du Tarn-amont est caractérisé par la qualité de ses paysages, ses milieux aquatiques et sa diversité d'espèces animales et végétales. Il attire chaque été de très nombreux touristes qui souhaitent découvrir ces richesses. Par ailleurs, le territoire fait désormais partie du classement Unesco et on annonce une hausse de la fréquentation de 30 %. Dans les années à venir, nous devons faire face à la demande croissante en eau potable et traiter toujours plus d'eaux usées. Or, si l'on veut continuer à offrir une eau de qualité, il est essentiel

de protéger et de préserver les milieux aquatiques et humides, ainsi que les espèces qui y sont associées. En effet, c'est en assurant le bon fonctionnement de ces milieux que l'on pourra garantir une eau de qualité et en quantité suffisantes.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont a été approuvé par arrêté préfectoral en juin 2005. Ce document, actuellement en cours de révision, identifie les enjeux du bassin dans le domaine de l'eau et fixe les grandes lignes directrices permettant d'assurer le développement du territoire de manière cohérente avec une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Afin d'y parvenir, un contrat de rivière a été signé en janvier 2011.

Chacun d'entre nous se doit de protéger ce milieu fragile grâce à un comportement citoyen. Et parce

que toute sensibilisation passe par la connaissance, je vous invite à lire cette première lettre qui vous présente les outils « SAGE » et « contrat de rivière » présents sur notre bassin.

Christophe Brun
Président de la commission locale de l'eau et du comité de rivière du Tarn-amont
Président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses



Le bassin versant du Tarn-amont en bref

Superficie : 2 627 km²

32 communes en Aveyron (région Midi-Pyrénées), 6 communes dans le Gard et 31 communes en Lozère (région Languedoc-Roussillon)

Environ 70 % du territoire est couvert par des causses (plateaux calcaires).

Cours d'eau : Tarn, Tarnon, Jonte, Lumensonesque, Dourbie, Cernon, Muse...

Environ 80 % des eaux du Tarn et de la Jonte proviennent des réseaux souterrains calcaires (karsts).

LE SAGE DU TARN-AMONT

UN OUTIL DE PLANIFICATION À L'ÉCHELLE DU BASSIN

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Son intérêt repose sur une démarche de concertation.

Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et le règlement sont les documents qui composent le SAGE et qui cadrent la politique de l'eau à l'échelle locale. Ces documents ont une portée juridique forte puisqu'ils sont respectivement opposables à l'administration et aux tiers.

LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT

UN OUTIL OPÉRATIONNEL POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SAGE

Le contrat de rivière est un outil opérationnel, d'initiative locale, permettant la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cinq ans à l'échelle du bassin versant pour atteindre les objectifs de qualité des eaux et des milieux aquatiques définis lors de l'élaboration du contrat. Il permet d'agir de manière concertée sur l'ensemble des enjeux de la gestion de l'eau.

Le contrat de rivière du Tarn-amont constitue une traduction localisée et opérationnelle des orientations du SAGE du même nom.

La concertation est la clé de ces démarches. L'objectif est d'arriver à un consensus partagé par l'ensemble des acteurs (élus locaux, usagers et services de l'État) dans le domaine de l'eau.

LA CLE ET LE COMITÉ DE RIVIÈRE

AU CŒUR DES DÉCISIONS RELATIVES AU SAGE ET AU CONTRAT DE RIVIÈRE

Tous les acteurs concernés par le domaine de l'eau se mobilisent au sein de la commission locale de l'eau (CLE) pour construire le SAGE : des élus locaux de diverses collectivités, des usagers de l'eau (agriculteurs, pêcheurs, professionnels du tourisme, association environnementales, consommateurs, hydroélectriciens...) et des services de l'État (préfectures, établissements publics...).

Ensemble, ils définissent la politique locale de l'eau qu'ils souhaitent pour le bassin versant du Tarn-amont. La CLE, après avoir conduit la procédure d'élaboration du SAGE, suit sa mise en œuvre et procède à sa révision.

En parallèle, la mise en œuvre des actions du contrat de rivière du Tarn-amont et l'atteinte des objectifs sont pilotés par un comité de rivière, qui représente l'instance décisionnelle.

Sur le Tarn-amont, la CLE et le comité de rivière sont composés des mêmes membres.



COMPOSITION DE LA CLE ET DU COMITÉ DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT (54 MEMBRES) EN COURS DE RENOUVELLEMENT

* Membres du bureau

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (28 MEMBRES)

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
 > **Christophe Brun***, président, président de la CLE et du comité de rivière

Parc naturel régional des Grands Causses
 > **Alain Fauconnier**, président

Conseil régional Languedoc-Roussillon
 > **Sophie Pantel**, conseillère régionale

Conseil régional Midi-Pyrénées
 > **Pierre Pantanella**, conseiller régional

Conseil général de l'Aveyron
 > **Danièle Vergonnier**, conseillère générale du canton de Peyreleau

Conseil général du Gard
 > **Martin Delord**, conseiller général du canton de Trèves

Conseil général de la Lozère
 > **François Gaudry**, conseiller général du canton de Sainte-Énimie

Représentants des maires du département de l'Aveyron

> **Claude Alibert***, adjoint au maire de Millau

> **Suzanne Barascud**, conseillère municipale de Roquefort-sur-Soulzon

> **Christian Boudes***, adjoint au maire de Montjoux

> **Paul Dumousseau***, maire de La Roque-Sainte-Marguerite, vice-président de la CLE et du comité de rivière

> **Thierry Gaubert**, conseiller municipal de Saint-Beauzély

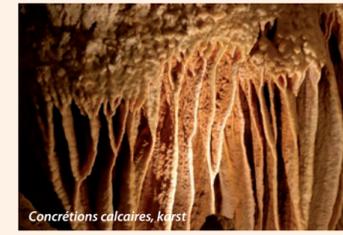
> **Jean Géniez**, maire de Sainte-Eulalie-de-Cernon

> **Jean-Pierre Jaoul**, adjoint au maire de Nant

> **Robert Lapeyre**, maire de Saint-André-de-Vézines

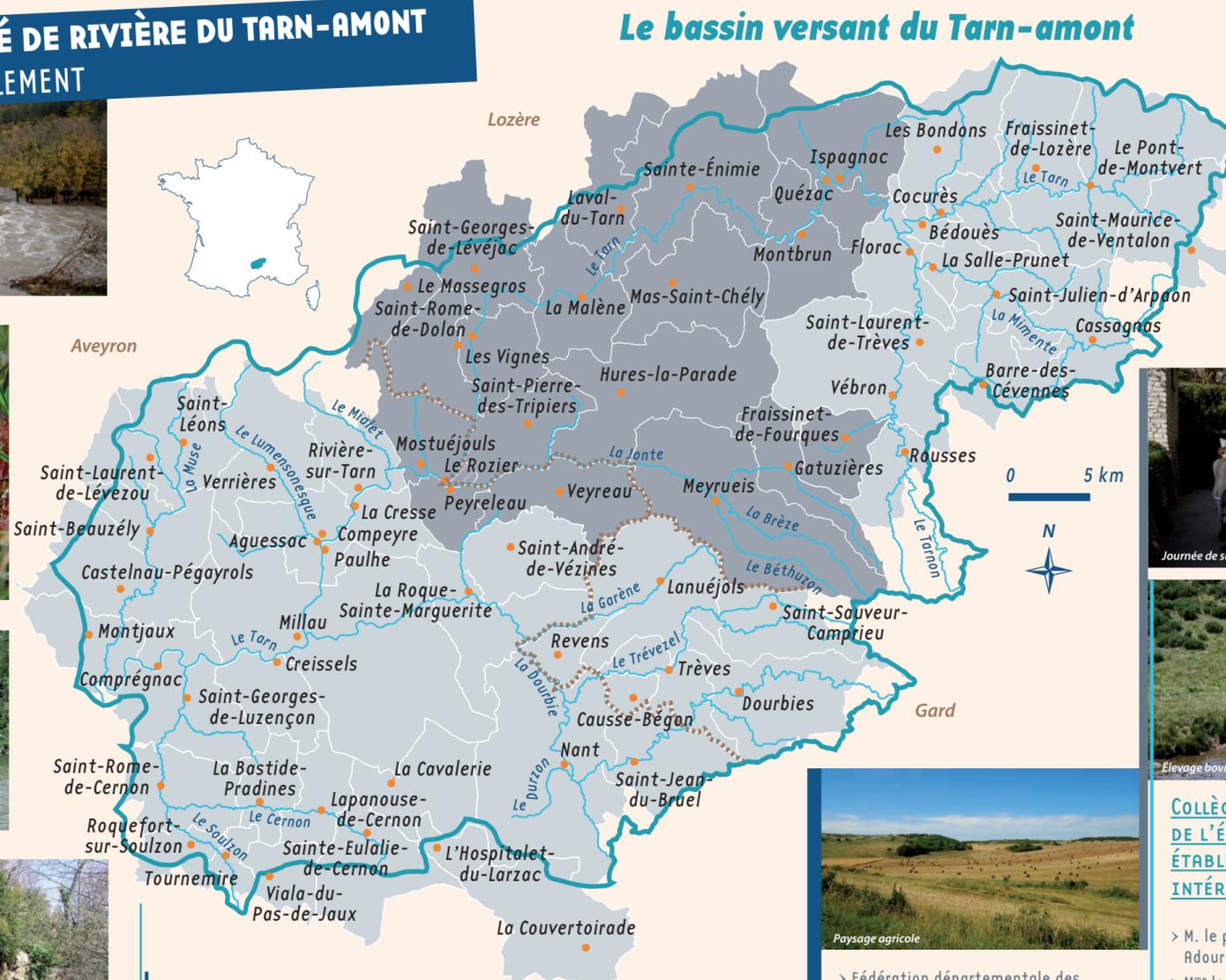
> **Bernard Pourquié**, conseiller communautaire de Millau-Grands Causses

> **Bernard Sauveplane**, adjoint au maire de Paulhe



Représentants des maires du département de la Lozère

> **Madeleine Macq***, maire de Revens, vice-présidente de la CLE et du comité de rivière
 > **Hervé Sarran**, conseiller municipal de Dourbies



— Périmètre hydrographique du bassin du Tarn-amont
 — Cours d'eau
 Limites départementales
 Les 69 communes du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont
 Les 20 communes membres du Syndicat mixte des gorges du Tarn de la Jonte, et des causses
 • Villes et villages
 Source BD Carthage



COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTÉRESSÉS (10 MEMBRES)

- > M. le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant
- > M^{me} la préfète du département de l'Aveyron ou son représentant*
- > M. le préfet du département du Gard ou son représentant
- > M. le préfet du département de la Lozère ou son représentant*
- > Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) du Languedoc-Roussillon
- > Agence de l'eau Adour-Garonne*
- > Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) (délégation du Languedoc-Roussillon)
- > Agence régionale de santé (ARS) du Languedoc-Roussillon (délégation territoriale de la Lozère)
- > Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Aveyron
- > Parc national des Cévennes

Représentants des maires du département de la Lozère

- > **Jean-Pierre Allier**, maire de Fraissinet-de-Lozère
- > **André Baret**, maire de Hures-la-Parade
- > **Jean-Charles Commandré**, adjoint au maire de Meyrueis
- > **Allain Coubes***, adjoint au maire d'Ispagnac
- > **Arnaud Curvelier***, maire du Rozier
- > **Alain Malclès**, adjoint au maire de Bédouès
- > **Anne-Marie Marin**, conseillère municipale de Sainte-Énimie
- > **Serge Maurin**, adjoint au maire de Montbrun
- > **Serge Védrières***, adjoint au maire de Florac

COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES (16 MEMBRES)

- > Chambre d'agriculture de l'Aveyron*
- > Chambre d'agriculture du Gard
- > Chambre d'agriculture de la Lozère
- > Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron
- > Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère
- > Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aveyron

> Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère*

- > Comité départemental de canoë-kayak de l'Aveyron
- > Comité départemental de canoë-kayak de la Lozère
- > Syndicat des loueurs du haut-Tarn
- > Société coopérative ouvrière de production des bateliers des gorges du Tarn
- > Fédération pour la vie et la sauvegarde des grands causses*
- > Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Rouergue
- > Union départementale des associations familiales de la Lozère*
- > Syndicat lozérien de la forêt privée
- > France Hydro-Électricité

